

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI 006-9589/21/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'appel à projets 2021 concernant les opérations de Défense des Forêts Contre l'Incendie sur le massif des Etangs

MET 21/17752/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier des Etangs (PIDAF), la Métropole Aix-Marseille-Provence réalise des travaux de débroussaillage et d'abattage d'arbres dans les zones naturelles à risques. Ce document, validé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, vise à diminuer les risques de départ de feux.

Pour le programme 2021, il est envisagé de réaliser l'opération suivante :

- Commune de Martigues: Éclaircie sylvicole à caractère DFCI Figuerolles – 16.2 ha

Cette opération a pour objectif de créer un verrou DFCI entre le parc de Figuerolles au sud et les terrains du Conservatoire du Littoral au nord. En effet, le retour d'expérience a montré que les incendies provenant du nord du massif pouvaient se propager très rapidement vers le sud, jusqu'à la commune de Martigues. Il est donc indispensable de favoriser le cloisonnement du massif en créant une coupure de combustible.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'Union Européenne, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Conseil Départemental. Le coût prévisionnel de ce programme est estimé à 51 760 euros HT.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021

Le plan de financement prévisionnel de ce programme est le suivant :

État	20%	10 352 euros HT
Union Européenne	20%	10 352 euros HT
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20%	10 352 euros HT
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	20%	10 352 euros HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	20%	10 352 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 058-9160/20/CM du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 11 février 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux de défense contre l'incendie (appel à projets 2021) dans le cadre du Plan de massif des Etangs du territoire du Pays de Martigues.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention pour le Programme 2021 d'un montant global de 51 760 euros HT auprès de de l'Union Européenne, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Conseil Départemental dans le cadre de la mesure 8.3.1 DFCI du Programme de Développement Rural de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et à signer tout document relatif à cette opération notamment toute convention d'exécution.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2021 Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Opération 2016611100.

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget primitif 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux articles 1318 pour l'Europe, 1311 pour l'Etat, 1312 pour la Région et 1313 pour le Département, fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN